

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical  
du mercredi 9 décembre 2020 à Vendoeuvres**

---

**Etaient Présents, Excusés, Absents Mmes et MM. les délégués :**

**Communauté de Communes Brenne Val de Creuse**

Nom	Prénom	Observations
AUBRY	Andrée	
BONDOUX	Christel	
DAMET	Joël	A donné pouvoir à JACQUET Alain
HERVO	Dominique	Est remplacé par un suppléant DRUI Martial
JACQUET	Alain	
LACOU	Lydie	Est remplacée par un suppléant MATHE Raymond
LHERPINIERE	Gilles	Absent
LIAUDOIS	Michel	
MERLOT	Claude	
PESSIONE	Alain	
VACHAUD	Edith	Excusée

**Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse**

Nom	Prénom	Observations
BONNET	Maurice	Excusé
BRANGIER	Patrick	
CHARTIER	Bruno	
DESAIX	Thierry	
GUILLOREAU	Marinette	Excusée
MARTINEAU	Jean-Marie	Absent
NANDILLON	Jean-Pierre	

**Communauté de Communes Marche d'Occitane Val d'Anglin**

Nom	Prénom	Observations
GOURLAY	Philippe	
GROEN	Spike	Absent
JOUOT	Hubert	
LAROCHE	Laurent	Absent
VRIGNAT	Frédérique	

### **Communauté de Communes Cœur de Brenne**

Nom	Prénom	Observations
BOISLAIGUE	Christian	
CAMUS	Jean-Louis	
DANVY	Françoise	
MARCQ	Jean-Louis	

### **Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne**

Nom	Prénom	Observations
GUIGNEDOUX	Jean	
RIET	Serge	
VILLIERE	Chantal	

### **Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole**

Nom	Prénom	Observations
AUJEAN	Bernard	

### **Communauté de Communes Chatillonnais en Berry**

Nom	Prénom	Observations
BOURIN	Alain	

### **Communauté de Communes du Pays Dunois**

Nom	Prénom	Observations
BOURGOIN	Annie	

### **Communauté de Communes du Pays Sostranien**

Nom	Prénom	Observations
COURET	Pierre	

### **Assistaient également à la réunion :**

- M. MAZEROLLES Alban, Mme TRINQUART Anaïs, Techniciens de rivières ;
- Mme VERITE Marie-Laure, secrétaire – comptable du SMABCAC.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2020 ;
- Présentation du syndicat et de ses actions ;
- Validation du bilan d'activités 2019 ;
- Cotisations 2020 pour les Communautés de Communes du Pays Dunois et du Pays Sostranien ;
- Projet de cotisation 2021 ;
- Délégation au Président ;
- Délégués au CNAS ;
- Délibération pour le financement des postes de techniciens de rivières.

Jean-Louis CAMUS, Président du SMABCAC, ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Au vu des conditions sanitaires, exceptionnellement, les délégués suppléants des Communautés de Communes n'ont pas été invités à cette réunion mais ils pouvaient remplacer des délégués titulaires absents.

### **Approbation du compte-rendu du 16 septembre 2020**

Monsieur le Président demande si des observations, ou des modifications sont à apporter au compte-rendu de la réunion du 16 septembre dernier. Le compte-rendu est adopté.

### **Présentation du Syndicat et de ses actions**

En début de séance, à l'invitation du Président, Guillaume BOIREAULT se présente au Comité Syndical. Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en hydraulique et mécanique des fluides avec une spécialisation en génie de l'environnement, il intégrera, en début d'année 2021, l'équipe technique du SMABCAC pour assurer les missions sur le bassin de l'Anglin.

- **Bassin de la Creuse**

Anaïs TRINQUART, technicienne de rivières sur le bassin de la Creuse, intervient pour présenter le bassin versant. Elle précise que le projet de contrat territorial devrait s'établir sur un montant de 2,8 millions d'euros sur 6 ans avec 1,8 millions pour le rétablissement de la continuité écologique sur 6 seuils sur la Creuse. Les trois premières années du contrat concernent les phases études pour la continuité écologique et la réalisation des premiers travaux ainsi que des actions de restauration sur les ruisseaux des Chézeaux et du Bouzanteuil.

- **Bassin de l'Anglin**

Alban MAZEROLLES, technicien de rivières sur le bassin de la Claise, assure la suite de la présentation.

Le bassin versant de l'Anglin se caractérise par un fort chevelu hydrographique. L'année 2020 aura vu la validation du projet de contrat territorial porté par le SMABCAC suite à l'étude réalisée par l'ancien Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Anglin. Le programme qui a été validé au niveau du SMABCAC, et de ses partenaires, n'a fait que reprendre et adapter les actions inscrites dans l'étude. Sur les 6 années, un budget de 1,65 million d'euros est proposé pour des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau. Les 3 premières années concernent des études et travaux de restauration de la continuité écologique sur des ouvrages classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement ainsi que des travaux de restauration des cours d'eau sur l'Abloux et l'Anglin.

- Bassin de la Claise

Le bassin de la Claise est celui qui a connu des travaux les plus anciens avec la clôture d'un contrat territorial milieux aquatiques en 2020. L'étude bilan du contrat est en cours et les premiers résultats démontrent un taux de réalisation quantitatif convenable. La réalisation financière est-elle plus faible suite à une mauvaise estimation du coût des travaux lors de la phase d'études. Ce mauvais estimatif financier avait été relevé à plusieurs reprises durant la réalisation du contrat territorial.

- La jussie

La jussie est l'une des plantes les plus invasives du territoire. Des foyers très importants ont colonisés une partie du lit de l'Anglin et un nouveau développement de la plante a été constaté sur la Claise depuis la sécheresse de 2019. Des travaux d'arrachage manuel ont permis l'enlèvement de 165 m<sup>3</sup> de plante sur l'Anglin et de 26 m<sup>3</sup> sur la Claise. Sur l'Anglin, l'ensemble du linéaire n'a pas été traité, suite à un développement trop important de la jussie et à certaines zones où l'accès à l'eau a été impossible pour l'entreprise.

Sur la Creuse, la plante a été recensée sur plusieurs sites. Des premières interventions ont été menées par l'équipe de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse. Les recensements tardifs de la plante n'ont pas permis de traiter les pieds isolés. Une surveillance poussée de cette rivière sera réalisée en 2021 et les travaux devraient se poursuivre.

- Enquête publique sur le bassin de l'Anglin

L'instruction des dossiers réglementaires pour le contrat territorial milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Anglin a été soumise à une enquête publique du 10 septembre au 10 Octobre. L'enquête regroupait une demande de déclaration d'intérêt général des travaux et une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau ainsi que l'incidence environnementale au titre de Natura2000.

Plus de 130 observations argumentées ou non ont été apportées, le SMABCAC a été interrogé par le Commissaire Enquêteur sur différents sujets. Les réponses apportées ont été retranscrites dans les rapports du Commissaire-enquêteur. En conclusion de la procédure, le Commissaire-enquêteur a donné un avis favorable à la procédure de déclaration d'intérêt général et un avis favorable avec réserves à la procédure d'autorisation environnementale.

- SAGE Creuse

Le Schéma d'Aménagement du bassin de la Creuse est en cours d'élaboration. Porté par l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne (EPTB), la SAGE est un document de planification élaboré collectivement qui fixe des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource ainsi que les règles qui permettent d'atteindre ces objectifs. L'intégralité du territoire du SMABCAC est sur le territoire du futur SAGE.

- Etude Inondation

Cette étude est réalisée en partenariat avec l'EPTB Vienne et 6 autres structures possédant la compétence prévention des inondations. Les objectifs sont d'identifier les zones d'expansions de crues et d'évaluer leurs fonctionnalités, d'identifier les aménagements de protection contre les inondations et de définir une stratégie d'intervention et d'aménagement pour prévenir les inondations. Une enquête auprès des communes est en cours sur notre territoire.

- Le Contrat Territorial Zones Humides Brenne

Porté par le Parc Naturel Régional de la Brenne, le CTZH Brenne arrive à son terme. Regroupant une dizaine de Maîtres d'ouvrages, le SIAMVB était porteur d'un projet de restauration des chaînes d'étang. L'étude réalisée a porté sur les bassins versants des Cinq Bondes, du Suin et du Saint Victor.

### Validation du bilan d'activités 2019

L'année 2019 a été la première année du syndicat sur son périmètre actuel. Le bassin versant de la Claise était concerné par la fin des travaux sur la Claise de la 4<sup>ème</sup> année du contrat territorial (clôtures et abreuvoirs). La cinquième année concernait des travaux de restauration de l'Aigronne, affluent de la Claise situé sur la commune d'Obterre. Le bassin versant de l'Anglin a vu la définition et la validation du projet de programme d'actions et la rédaction des documents réglementaires (déclaration d'intérêt général et autorisation loi sur l'eau, etc.). Sur le bassin versant de la Creuse, la reprise de l'étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional de la Brenne a nécessité de refaire des phases de terrain notamment sur les affluents pour obtenir des données nécessaires absentes des rapports.

Le bilan d'activité est approuvé à l'unanimité.

### Cotisations 2020 pour les Communautés de Communes du Pays Dunois et du Pays Sostranien

Les Communautés de Communes du Pays Sostranien et du Pays Dunois ont remplacé la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une délibération est nécessaire pour répartir la cotisation entre ces 2 collectivités. Le montant de la cotisation s'établit pour la CdC du Pays Sostranien à 5 523 € 95 et à 3 945 € 56 pour la CdC du Pays Dunois.

La répartition des cotisations entre les 2 Communautés de Communes est approuvée à l'unanimité.

### Projet de cotisation 2021

Il est proposé de maintenir le montant de cotisation de 2020 mais de l'adapter en fonction de l'évolution de la population.

Communauté de Communes / Agglomération	Représentativité globale	projet cotisation
Brenne Val de Creuse	33,99%	110 734,94 €
Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse	21,28%	69 327,44 €
Marche Occitane Val d'Anglin	16,88%	54 992,82 €
Cœur de Brenne	13,08%	42 612,92 €
Val de l'Indre Brenne	7,89%	25 704,58 €
Châteauroux Métropole	3,83%	12 477,64 €
Pays Sostranien	1,69%	5 505,80 €
Pays Dunois	1,20%	3 909,44 €
Chatillonnais en Berry	0,16%	521,26 €
	100,00%	325 786,83 €

Le projet de cotisation 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Délégation au Président**

Il est proposé au Comité Syndical de déléguer au Président certaines de ses compétences :

- De procéder, dans les limites d'un montant de 100 000 € par année civile, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil syndical.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer, au nom du syndicat, les droits de préemptions définis par le Code de l'Urbanisme, que le syndicat en soit titulaire ou délégataire ;
- D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre les intérêts du syndicat dans les actions intentées contre lui, ou en annulation des arrêtés de l'Etat. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du syndicat dans la limite de 10 000 euros par sinistre.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € par année civile.
- De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil syndical, l'attribution de subventions.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Délégués au CNAS ;**

Monsieur le Président propose de désigner Madame Chantale Villière en tant que déléguée des élus et Madame Marie-Laure Vérité en tant que déléguée du personnel pour représenter le SMABCAC auprès du CNAS.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité

### Délibération pour le financement des postes de techniciens de rivières

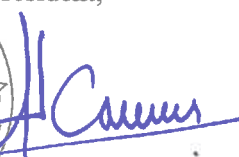
L'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Centre Val de Loire apportent des financements sur les postes de technicien de rivières. Monsieur le Président propose de prendre une délibération afin de solliciter ces financements pour 2021.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne apporte un financement de 60% du salaire pour le poste de l'Anglin et 60 % sur un forfait de fonctionnement de 10 000 €. Le taux est de 60 % car le contrat territorial est considéré comme engagé sur ce territoire. Les postes sur la Claise et sur la Creuse seront financés à hauteur de 50 % car ils sont actuellement considérés comme en phase d'études. Toutefois, le taux pourrait être revu à la hausse avec l'instruction des dossiers réglementaires sur le bassin versant de la Creuse.

La région Centre Val de Loire apporte un financement à hauteur de 20% de la masse salariale et de 20% sur un forfait de fonctionnement de 10 000 €.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président clôture la séance en souhaitant de joyeuses fêtes pour la fin d'année 2020.

Le Président,  
  
Jean-Louis CAMUS

